

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL N° COUR : 500-11-058437-209

DANS L'AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT OU DU COMPROMIS DE :

## COUR SUPÉRIEURE

« Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LRC 1985, ch. C-36), en sa version modifiée »

## CONSTRUCTIONS LOUISBOURG L'TÉE,

Personne morale dûment constituée ayant son domicile au 1010, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2100, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H3B 2N2.

« Compagnie débitrice »

## AVIS D'UNE ORDONNANCE VISANT UN ARRANGEMENT OU COMPROMIS AVEC LES CRÉANCIERS

Avis est par les présentes donné qu'une Ordonnance a été rendue le 8 juillet 2020, en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, et que Raymond Chabot inc. agit à titre de Contrôleur aux affaires et aux finances de la Compagnie débitrice.

L'Ordonnance initiale est disponible sur le site internet de Raymond Chabot inc. au :

https://www.raymondchabot.com/fr/entreprises/dossiers-publics/constructions-louisbourg-ltee-2/

La Compagnie débitrice devra soumettre un plan d'arrangement au plus tard le 16 juillet 2020, ou encore elle devra s'adresser à la Cour pour obtenir un délai additionnel pour soumettre un plan d'arrangement aux créanciers. Les documents pertinents seront disponibles sur le site web identifié plus haut.

Dès que le plan d'arrangement aura été préparé, le Contrôleur fera parvenir un nouvel avis à tous les créanciers.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI au 514 390-4848 ou par courriel au gagnon.jean@rcgt.com.

Daté à Montréal, ce 9 juillet 2020.

Télécopieur: 514 878-2100

Raymond Chabot inc. Contrôleur Tour de la Banque Nationale 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000 Montréal (Québec) H3B 4L8 Téléphone : 514 879-1385